

Le rôle du vétérinaire praticien dans le service vétérinaire public

Date: jeudi 6 septembre 2007, 13h30 – 15h00
Lieu: Forum Fribourg, salle des séances plénières, 4C
Présidence: Christophe Darbellay

Exposé d'introduction

Dr Thierry Chambon (F) : Aperçu du paquet Hygiène de l'UE et le rôle central que le praticien vétérinaire devrait porter dans ce domaine.

Participants au podium

OVF: Dr Hans Wyss, directeur de l'OVF: service vétérinaire, technicien vétérinaire et médecine vétérinaire

Cantons: Dr François Gobat, président de l'association des vétérinaires cantonaux, point de vue des cantons

Vétérinaires praticiens: Dr Jean-Luc Charbon, copropriétaire d'un cabinet vétérinaire mixte

Dr Christian Casura, vétérinaire officiel, associé d'un cabinet vétérinaire

Sujet

L'ampleur des tâches dévolues aux services vétérinaires cantonaux augmente continuellement compte tenu des modifications relevées au niveau de l'attribution des compétences entre la Confédération et les cantons, et de la mise en œuvre des nouvelles prescriptions légales. Certains ajustements s'avèrent donc nécessaires. L'ordonnance fédérale concernant la formation de base, la formation qualifiante et la formation continue des personnes travaillant dans le Service vétérinaire public est une étape décisive permettant de satisfaire aux tâches, avec l'aide de vétérinaires spécialement formés. Les nouvelles tâches dévolues aux vétérinaires actifs dans l'exécution englobent notamment la surveillance des importations et des exportations d'animaux et de produits d'origine animale, les contrôles dans le domaine de la nouvelle législation sur les produits thérapeutiques et les denrées alimentaires, ceux découlant de la révision de la législation sur la protection des animaux, les tâches supplémentaires dans la prévention et la lutte des épizooties et des zoonoses. L'accomplissement des tâches administratives consécutives à cette extension du champ d'action en constitue également une part importante.